



2020

INFORMATIONS

Challenge national des ligues SARAN

04 octobre 2020



Commission Régionale de Marche

Patricia LANDREAU

Bonjour,

La ligue de Bretagne vous informe que pour le challenge national des ligues le 04 octobre 2020 à Saran elle va mettre en place :

1. un espace Ligue de Bretagne aux abords de la piste (point de ralliement des bretons)
2. Pour le dimanche midi des paniers pique-nique seront **réservés et offerts** par la Ligue de Bretagne pour tous les athlètes bretons.

La compétition est ouverte de benjamins à espoirs sur des épreuves de durée, tout le programme sur le site de la commission nationale de marche : <http://marche.athle.com/> (*mise au programme en 2020 d'un 20 000m ouvert au ESP le samedi*).

Comme en 2019, **seulement les deux points ci-dessus sont du ressort de la ligue**. Les clubs et les athlètes, comme dans les éditions précédentes, **doivent faire leurs inscriptions via le site de la commission nationale de marche**.
L'ensemble du déplacement reste à la charge et de la responsabilité des clubs.

Afin de prévoir l'accueil sur le site et la réservation des paniers pique-nique merci de nous aviser **Impérativement** au plus tard

le 19 septembre 2020 à 18h00 de la composition de votre équipe pour SARAN à l'aide du tableau ci-dessous.

Nous espérons une forte participation des athlètes bretons. Pour conserver le trophée, la Bretagne devra avoir des représentants dans toutes les catégories.

Nous vous souhaitons une bonne préparation,

Bien sportivement,

Patricia LANDREAU

Responsable Organisation

patlan29200@gmail.com

CHALLENGE NATIONAL DES LIGUES SARAN 2020

Club :

NOM	Prénom	catégorie	Sandwichs au choix			
			Jambon	Jambon /fromage	Poulet	Fromage

ATTENTION, les engagements sont à faire dès maintenant par votre club sur le site de la commission nationale marche : <http://marche.athle.com/> rubrique : qualifié(es)

Ce tableau complété est à transmettre Par Mail à patlan29200@gmail.com **au plus tard le 19 septembre 2020 à 18h00.**

Cette organisation ligue se fera dans le respect des règles sanitaires imposées à l'organisateur.